

La Cigogne noire

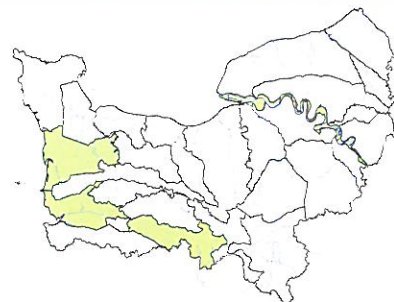
(*Ciconia nigra*)



© D. DOMEQ

RECONNAISSANCE – INDICES DE PRÉSENCE

Si la Cigogne blanche, connue de tous, est très bien implantée en Normandie, sa cousine, la Cigogne noire y fait un retour extrêmement discret. C'est le plus grand de nos oiseaux forestiers, mais aussi probablement l'un des plus farouches et discrets.



Description

- **Identification** - Echassier un peu plus grand que le Héron cendré. Le dos et les ailes sont de couleur noire et le bas du ventre est blanc. Son long bec est puissant et ses pattes sont rouges (orangés chez les jeunes). Il n'y a pas de différence entre mâle et femelle.
- **Biométrie** - Taille : 95 à 100 cm (posée) - Envergure : 144 à 155 cm - Poids : 3 kg.
- **Comportement** - De mœurs diurnes, la Cigogne noire chasse sur les eaux douces (étangs, ruisseaux, marais, ...). Extrêmement craintive, elle fuit l'homme : un tiers des nids sont abandonnés suite à un passage humain trop proche.
- **Vol** - Régulier, battements d'ailes lents, le cou et les pattes sont tendus.
- **Indice de présence** - La Cigogne noire « craquette » ou « claquette ». Les variations de chant sont importantes. Le chant est très aigu à l'approche du nid par un intrus.
- **Nid** - Il est volumineux, installé sur un vieux feuillus ou un pin étié et constitué de branchettes trouvées sur place. Il peut atteindre 2 m de diamètre et 1 m d'épaisseur. Il est confectionné dans une zone forestière retirée et calme, généralement sous la cime de l'arbre, à l'ombre.

Le nid est réutilisé chaque année.

- **Nidification** - Une phase de parade nuptiale spectaculaire a lieu en avril, puis la femelle pond 2 à 4 œufs. Après 6 semaines d'incubation, les petits sont nourris et restent au nid pendant dix semaines avant de s'envoler.

Intérêt écologique



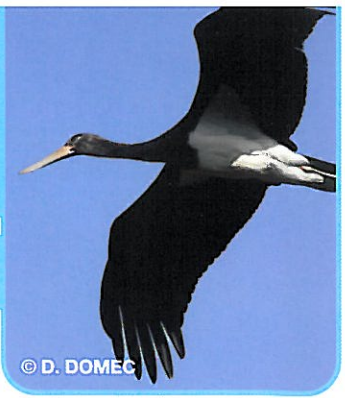
- La Cigogne noire est protégée au niveau national et citée à la Convention de Berne – Annexe II (liste des espèces de faune strictement protégées). Elle est également protégée au titre de l'annexe I de la directive Oiseaux (A030 – Natura 2000).
- En Normandie, l'espèce est mentionnée dans 2 zones Natura 2000 en Haute et Basse-Normandie dont la ZPS « Forêts et étangs du Perche ». On la retrouve aussi dans 11 ZNIEFF en Basse-Normandie et 4 en Haute-Normandie.

Habitat de l'espèce

- Africaine l'hiver, elle arrive de migration en avril et recherche de grands massifs forestiers au calme, avec zones humides, plans d'eau ou ruisseaux. Un couvert dense de vieux arbres est nécessaire à l'installation du nid.
- Elle consomme essentiellement des poissons et des batraciens qu'elle pêche en les transperçant de son bec coupant. Occasionnellement elle a un régime beaucoup plus large : oiseaux, petits mammifères, serpents, insectes, ...
- Les ruisseaux qu'elle affectionne particulièrement doivent être de bonne qualité.
- Elle prospecte dans un rayon de 20 à 30 km autour du nid.

La Cigogne noire

(*Ciconia nigra*)



© D. DOMEQ

GESTION DE L'ESPÈCE

Objectif général de gestion

Protéger les sites de nidification identifiés sur un massif forestier, l'espèce nécessitant une grande tranquillité.

Gestion sylvicole

La Cigogne noire est globalement indifférente aux modes de traitements forestiers et aux essences. Une gestion diversifiée des peuplements forestiers (futaie, taillis-sous-futaie) offre une multitude de combinaisons qui lui sont favorables.



FAVORISER

A ÉVITER

- Traitement homogène d'une grande partie des peuplements d'un massif forestier en taillis simple ou futaie régulière.
- Reboisement des milieux humides intra-forestiers présents au sein d'un massif forestier où l'espèce niche.



Gestion sylvo-environnementale

L'action primordiale du forestier est de repérer un nid, en fabrication ou existant. A partir de ce constat, une zone de « tranquillité » doit être établie pour assurer la réussite de la nichée.

Cette disposition passe par des dispositions d'opérations sylvicoles et d'exploitation **uniquement en hiver** sur la zone d'influence du nid.

Cas d'un nid identifié :

- Conserver l'arbre porteur lors des martelages.
- Préserver l'aspect visuel du peuplement à proximité du nid.
- Ne pas exploiter à proximité immédiate du nid entre le 15 mars et le 15 septembre.

Rappel : il n'existe peut-être que quelques nids en Basse-Normandie. La Cigogne noire pouvant vivre une vingtaine d'année, ils sont probablement régulièrement utilisés.



Mise en place d'**îlots de vieillissement** à proximité immédiate d'un nid identifié. L'espèce pénètre préférentiellement dans les peuplements âgés, et la présence de gros arbres branchus lui est indispensable.



Gestion environnementale

Actions à favoriser pour une gestion optimale de l'habitat d'espèce

- Conserver une biodiversité globale intéressante en terme d'habitats humides ouverts (alimentation) et forestiers (nidification).
- Ne pas d'utiliser de produits agro-pharmaceutiques.
- Limiter la fréquentation des zones de nidifications identifiées entre avril et septembre.



Variante « réserve intégrale »

- Abandon de la récolte de bois dans un périmètre identifié autour d'un nid.



Remarque importante - Si vous pensez avoir identifié un nid de Cigogne noire, évitez tout dérangement de l'espèce et prévenez rapidement le CRPF, un technicien se mettra en contact avec vous pour étudier les dispositions à prendre.